

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0017270

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 773 Société : 187388

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AZEM MOHAMED

Date de naissance : 1947

Adresse : 44 Rue 18 Jemila S CD CASABLANCA

Tél. : 0667627262 Total des frais engagés : 2105,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/12/2023

Nom et prénom du malade : AZEM MOHAMED Age : 76

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection BI

Affection longue durée ou chronique : ALD ALO Pathologie : Neurologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : MUPRAS

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 15/12/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/2023	CS		300DH	 Dr. SABIRY SADIAH Médecine scolaire - EEG Casablanca - Maroc GSM: 06 53 45 60 46 N° 7 Single

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>J. BERNARD</i>	15/12/23	1805,10 DH

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the H-B-C-D-H ring system. It features two vertical columns of carbon atoms, each with a hydrogen atom attached. The top column has substituents: a methyl group (Me) at position 1, a phenyl group (Ph) at position 2, and a chlorine atom (Cl) at position 3. The bottom column has substituents: a methyl group (Me) at position 1, a chlorine atom (Cl) at position 2, and a phenyl group (Ph) at position 3. The central ring consists of four carbon atoms labeled C, B, D, and H, with double bonds between C and B, and between D and H.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Sara SABIRY

Neurologue



الدكتورة سارة الصابري

طبيبة الجهاز العصبي

- Diplômée de la faculté de médecine et de pharmacie -UHIC
- Diplôme Inter-Universitaire en Migraines et Céphalées - Paris
- Diplôme Universitaire en Electro-encéphalographie (EEG) vidéo-EEG
- Electro-myographie (EMG)

PHARMACIE BENMOUSSA
26, Av. Cdt. Driss El Harti
Jamila 3 - Cité Djémâa
Tél : 0522 37 38 67 - CASABLANCA

AZEM MOHAMED

298,00

NS/172/2
16/10/21

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés

P.P.V. : 298,00 DH

118001 050697

Barcode

15/12/2023

- Madopar 250 mg - comprimé quadrisécable

1/2 comprimé à 10h00, et 1/2 comprimé à 14 h 00 et 1/2
comprimé à 18h00 (traitement de 03 mois)

- Stalevo 150/37,5/200 mg - comprimé pelliculé

1 comprimé matin, et 1 comprimé le soir (traitement de 03
mois)

- Tuneluz 20 mg - gélule

1 gélule le matin pendant 03 mois

25/172/2
16/10/21

352,00x4

NS/172/2
26/10/21

PHARMACIE BENMOUSSA
26, Av. Cdt. Driss El Harti
Jamila 3 - Cité Djémâa
Tél : 0522 37 38 67 - CASABLANCA

1895, 10

Dr. SABIRY, Sara
Neurologue - EEG - ENMG
548, résidence sunnah - Casablanca
2 Mars - Modibo Keita - Casablanca
Tel. 05 22 82 10 10 GSM 06 53 45 00 10
INPE: 09 12 56 719

PHARMACIE BENMOUSSA
26, Av. Cdt. Driss El Harti
Jamila 3 - Cité Djémâa
Tél : 0522 37 38 67 - CASABLANCA

محل 2 مارس تقاطع شارع موديبوكيتا، الطابق 2 شقة 7، إقامة السنة- الدار البيضاء

548, Av. 2 Mars Angle Modibo Keita, étage 2, App. 7, Résidence sunnah- Casablanca

05 22 82 10 10 06 53 45 60 46 sara.sabiry@gmail.com

STALEVO 150/37.5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 352,00 DH



6 118001 041381

STALEVO 150/37.5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 352,00 DH



6 118001 041381

STALEVO 150/37.5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 352,00 DH



6 118001 041381

STALEVO 150/37.5/200 mg

Boîte de 30 comprimés pelliculés
PPV : 352,00 DH



6 118001 041381

LOT 231354
EXP 08/26
PPV 189DH10

Voie